



## Vol de carte bleue et abus de confiance

Par fleur2jade\_old, le 18/10/2007 à 14:41

Bonjour,

Ma question porte sur un problème qui m'est arrivé en rapport avec la récente affaire de vol de carte bleue qui a fait jurisprudence

Je voudrais savoir si mon cas rentre dans cette jurisprudence et s'il est défendable.

En 2003, je vivais à paris en collocation avec un homme.

Je suis tombée en dépression et j'ai dû arrêter de travailler.

J'étais tellement mal que je ne pouvais même pas sortir de chez moi.

Connaissant mon coloc depuis un an, je lui ai remis ma carte bancaire afin qu'il fasse les courses pour moi et pour l'appart.

Quelques mois après, allant beaucoup mieux et désirant reprendre ma vie en main, un nouvel appart, etc..., je me suis aperçue qu'il avait fait des retraits et des achats avec ma carte pour son propre compte. Environ 7000euros

J'ai porté plainte contre lui pour abus de confiance.

Depuis, je n'ai pas de nouvelles de la plainte. Cette personne n'est pas dutout solvable, connue de la police.

Est -ce que je peux demander à ma banque de me rembourser la somme "volée"

Merci de me répondre  
fleur

Par **papa tango charly\_old**, le **28/10/2007** à **20:51**

il ne s'agit pas de vol, mais de détournement et abus de confiance, peut-être aggravé par votre situation de faiblesse...

néanmoins, il ne faut pas rêver:

- d'une, vous lui avez volontairement remis votre carte bancaire et confié le code; vous vous coupez donc tout recours vis-à-vis des banques

- d'autre part, ne s'agissant pas de vol, et n'y ayant pas de violences; que par ailleurs votre ex-colloc est insolvable, la justice se contentera certainement de lui remonter les bretelles, le cas échéant, un point c'est tout.

elle est bien trop accaparée par des cas plus graves et par le nombre de dossiers...

7000 €, ce n'est pas si cher pour une leçon que vous retiendrez toute votre vie...

Par **fleur2jade\_old**, le **29/10/2007** à **10:49**

Bonjour,

Merci de vos réponses. Elles confirment ce que je prévoyai. Il est grand temps que je laisse cette affaire au passé, de plus, comme vous le dites, la leçon aurait pu être beaucoup plus lourde.

Merci encore  
Fleur2jade